

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 50 50
f +41 32 420 50 51
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 27 janvier 2012

Communiqué de presse

Pandémie A Influenza HxNy: plan de santé publique pour le Jura

Le Gouvernement jurassien a adopté le Plan de santé publique en cas de pandémie à Influenza (HxNy) pour la République et Canton du Jura. Ce plan en tant qu'outil de conduite permet de poser une base et de se préparer à une gestion et organisation cantonale en cas de situation pandémique. Celle-ci peut surgir à intervalles plus ou moins réguliers ou totalement à l'improviste, c'est pourquoi il s'agit de s'y préparer. Ce document de référence décrit spécifiquement les stratégies à déployer dans le Canton du Jura en cas de pandémie pour tous les partenaires ayant un rôle au sein du dispositif sanitaire jurassien.

Suite aux derniers événements pandémiques (grippe dite "aviaire" et grippe H1N1 en 2009), la Confédération a élaboré un modèle de plan permettant de guider les cantons dans les mesures à prendre et à considérer lors de situations récidivantes. Le dispositif est conçu de manière à favoriser, en cas de nécessité, une coordination accrue au niveau stratégique, logistique, informatique, et en termes de ressources humaines et financières.

Reposant sur plusieurs bases légales, telles que la loi sanitaire, la loi de protection de la population et de la protection civile, ainsi que sur la loi sur l'organisation gérontologique, cet instrument de travail s'appuie également sur deux arrêtés établis en 2010 concernant les mesures d'urgence sanitaire en cas de pandémie.

Le plan commence par une description détaillée de l'organisation et de la conduite au sein du canton conjointement à une collaboration inter-cantonale et transfrontalière. Celle-ci est dirigée par L'Etat major cantonal de conduite et coordonnée par le Service de la santé publique avec le soutien du groupe de coordination Pandémie et des services concernés. En concertation étroite avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le Service de la santé publique aura la responsabilité de mener une surveillance épidémiologique pour activer les mesures adéquates lors des différentes phases de la pandémie.

Selon chaque période et chaque phase de pandémie, le déroulement des mesures de prévention individuelle et collective est indiqué au moyen de plusieurs scénarios. Une évaluation minutieuse et continue des prises en charge ambulatoires, hospitalières et à domicile, des ressources institutionnelles déterminera l'éventuelle instauration et organisation de "pandicentres".

La gestion de la vaccination est une partie importante du plan. En effet, c'est la mesure prophylactique la plus sûre pour la population. Elle devra être prodiguée dans un premier temps par les structures existantes, puis en cas de nécessité, des centres de vaccination doivent être très rapidement mis en place, avec une possible réquisition de personnel.

La question des produits thérapeutiques et du matériel de protection est également décrite, de même que les règles de la communication, qui est également un élément essentiel au bon fonctionnement du dispositif.

Ce dispositif n'est pas figé et peut évoluer et être révisé en fonction des nouvelles connaissances épidémiologiques ou d'autres facteurs comme des modifications structurelles.

Ainsi, une préparation pensée et concertée par tous les acteurs et partenaires du terrain permettra une gestion efficace et réactive en cas de pandémie sur le territoire jurassien.

Personne de contact : Dr Jean-Luc Baierlé, médecin cantonal, tél. 032 420 51 32